



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JUIN 2018

CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 13 Juin 2018**

Nombre de membres composant le Conseil : 29

Présents : 22

Absents : 7

Pouvoirs : 5

L'an 2018, le mercredi 18 avril, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique Salle du Conseil, Hôtel de Ville, sur convocation en date du 5 juin 2018.

Sont présents : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER , Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO, Didier FERREINT, JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Absents donnant pouvoir :

MANDANT	MANDATAIRE
Claude MARTINELLI	Christian BRONDOLIN
Bruno LAQUAY	Fernand LEGIER
Régine LEMAITRE	Emmanuelle AZARD
Dimitri FARRO	Régis ARMENICO
Jocelyne REILLE	Didier FERREINT

Absents excusés sans procuration : Michel MARTIN _ Armelle ANDREIS

En préambule de la séance une mise à l'honneur est faite à Julien SERRANO pour son parcours sportif dans le milieu du football. Mme le Maire et M ALLEGRINI, adjoint aux sports, lui remettent un trophée en gage de cette réussite. Julien, jeune Mallemortais, intègrera prochainement AS de Monaco.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, l'assemblée désigne, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Mme Françoise CHEROUTE est désignée pour remplir cette fonction.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire, la séance est ouverte à 18h45.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2018.

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 18 avril 2018.

Remarque portée par Mme REILLE qui a demandé « *de rectifier au rapport n°6 l'intervention de Mme POURCIN par elle-même* ».

Remarque de M.CHABERT « *qui maintient que M BRUCHET avait annoncé la fin de la numérotation des rues pour juillet 2018* »

Le procès-verbal est adopté à la Majorité ;

Par 26 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

1 Abstention : JPierre CHABERT

01 – DELEGATIONS ATTRIBUEES A MME LE MAIRE.

Par délibération n° 35-2014 en date du 16 avril 2014, l'assemblée délibérante a donné délégation à Madame le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

L'article 126 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié le régime de délégation de l'assemblée délibérante des communes, à l'exécutif en **matière de régies de recettes et/ou d'avance.**

Ainsi le 7° de l'article L.2122-22 du CGCT dispose que : « *Le Maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux* ». Il convient de modifier la délégation à l'exécutif afin que celle-ci concerne tant la création que la modification ou la **suppression** des régies de recettes et/ou d'avances.

Par ailleurs par délibération n° 29-2016 en date du 09 mars 2016, l'assemblée délibérante a donné délégation à Madame le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT, modifié par la loi n°2017-257 du 28 février 2017 ;

Afin de simplifier le fonctionnement il convient d'intégrer à la nouvelle délibération la délégation liée aux demandes de subventions référencées au 26° alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, H. GENTE,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 23 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE),

Par 4 abstentions : JP CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Dit que les délibérations n°35-2014 du 16 avril 2014 et n°29-2016 du 09 mars 2016 sont annulées et remplacées par la présente délibération ;

Donne délégation à Madame le Maire pour les attributions citées dans la délibération ;

Rappelle que lors de chaque réunion du Conseil Municipal, le Maire rendra compte des attributions exercées sur la base de la présente délégation d'attributions ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

02 –FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Les élections des représentants des organisations syndicales au Comité Technique se dérouleront le 6 décembre 2018. Il convient de fixer le nombre de représentants du personnel et de représentants de la collectivité. Il est proposé 3 membres pour représenter le personnel et 3 membres pour représenter la collectivité avec un nombre égal de représentants suppléants

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, A. ALLEGRINI,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Fixe à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

Fixe à 3 le nombre de titulaires des représentants de la collectivité et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

Recueille l'avis des représentants de la collectivité par le Comité Technique.

03 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le BP 2018 a été voté avant les notifications, qu'il s'agisse de la fiscalité directe ou des dotations de l'Etat, des modifications sont opérées afin de faire les ajustements correspondants

En investissement la prise de participation dans le capital social de la SCIC Regain est intégrée sur un chapitre particulier. Compte tenu de cette DM, des réajustements sont proposés sur des petites réalisations ou pour régularisations des avances versées dans le cadre des travaux de voirie Chemin de Salon.

Il convient d'effectuer des transferts de crédits à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement conformément au tableau récapitulatif ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		MONTANT	INVESTISSEMENT		MONTANT
Dépenses réelles			Dépenses réelles		
Chap. 023	Virement à la section investissement		Chap.020	Dépenses imprévues d'investissement	- 76 384,00 €
Chap. 022	Dépenses imprévues de fonction.	- 59 089,00 €	Chap. 20	Immobilisations incorporelles	
Chap. 011	Charges à caractère général	18 216,00 €	Chap. 21	Immobilisations corporelles	74 384,00 €
Chap. 014	Atténuations de produits	32 300,00 €	Chap.23	Immobilisations en cours	
Chap. 65	Autres charges de gestion courante		Chap. 26	Participations et créances rattachées à des participations	2 000,00 €
Chap.67	Charges exceptionnelles		Dépenses d'ordre		
Dépenses d'ordre			Chap. 041	Opérations patrimoniales (Régularisation avances sur marchés)	114 023,00 €
TOTAL		-8 573,00 €	TOTAL		114 023,00 €
Recettes réelles			Recettes réelles		
Chap. 70	Produits des services et du domaine		Chap. 021	Virement de la section de fonction.	
Chap. 73	Impôts et taxes	317 583,00 €	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	
Chap. 74	Dotations, subventions et participations	-326 156,00 €	Chap. 13	Subventions d'investissement reçues	
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	-	Recettes d'ordre		
Recettes d'ordre			Chap.041	Opérations patrimoniales (Régularisation avances sur marchés)	114 023,00 €
TOTAL		-8 573,00 €	TOTAL		114 023,00 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, H.GENTE,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité ;

Par 19 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT.

Par 8 abstentions : Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), JP CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve la proposition de Madame le Maire,

Adopte la décision modificative n°1 au budget de la commune 2018.

04 – ACHAT DE PARTS SOCIALES A LA SCIC REGAIN

L'association Regain qui accompagne la commune dans le projet d'habitat participatif « La maison des jours meilleurs », souhaite évoluer pour devenir une société coopérative d'intérêt collectif. La commune souhaite souscrire au capital social de la SCIC en achetant 20 parts sociales à 100 €, soit un montant de **2 000 €**.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, H. GENTE.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité ;

Par 19 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT.

Par 8 Abstentions : Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve la souscription au capital social de la SCIC Regain par l'acquisition de 20 parts sociales à 100 €, soit **2 000 €** afin de devenir membre fondateur en qualité de collectivité.

Autorise Madame le Maire à toute pièce afférente à l'instruction de ce dossier.

05 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LES CONSULTATIONS DE LA PMI

La PMI occupe les locaux de la Mairie pour différentes permanences. Il convient de renouveler et de préciser la convention d'occupation des locaux. Sont précisées la tenue de permanences sociales, les permanences médico-sociales de protection maternelle et infantiles.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, E AZARD ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité ;

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER , Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Conclu avec le Département une convention d'occupation de locaux au sein de la Mairie pour la tenue de permanences médico-sociales ;

Autorise Madame le Maire à signer cette convention, ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles à la convention initiale.

06 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ALSH A L'ECOLE ESPELIDO

La commune de Mallemort souhaite mettre à disposition les locaux de l'école maternelle Espélido, et la salle de restauration collective au service d'un accueil de l'ALSH « Les Tout Chatou » pour la période du 09 juillet au 27 juillet 2018. Cette mise à disposition sera refacturée aux frais réels au SIVU.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, E. AZARD,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité ;

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER , Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve la mise en place d'un accueil ALSH « Les Tout Chatou » à l'école maternelle « Espélido » ainsi que la salle de restauration collective « Frédéric Mistral » pour la période du 09 au 27 juillet 2018 ;

Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux et de la salle de restauration pour l'accueil de l'ALSH « Les Tout Chatou ».

07 – AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION ET L'ENGAGEMENT D'ADHESION AU SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL.

Afin d'éviter que les administrés établissent plusieurs fois les mêmes dossiers de demande de logement social, et permettre de mutualiser le travail entre les CCAS des différentes communes, un dispositif a été mis en place depuis quelques années. Il permet d'enregistrer les demandes, de délivrer un numéro unique d'enregistrement et d'assurer le suivi de la demande. Il convient donc d'approuver la convention et l'engagement d'adhésion avec la Préfecture des Bouches du Rhone pour adhérer au SNE.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, M. BREMOND,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité ;

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Approuve le principe de la mise en place du système d'enregistrement de la demande de logement social sur la commune,

Approuve la convention et l'engagement d'adhésion avec la Préfecture des BDR concernant les conditions et les modalités de la mise en œuvre du système national d'enregistrement ;

Précise que ladite convention est conclue pour une durée d'un an, tacitement renouvelable sans pouvoir excéder une durée maximale de six ans ;

Confie la mission au CCAS de la commune (Centre Communal d'Action Social) ;

Autorise Madame le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

08 – DENOMINATION DES VOIES RESTANTES DU VILLAGE

Dans le cadre de la campagne d'adressage du centre-ville, il existe un certain nombre de rues qui doivent être régularisées, soit parce que ces rues possèdent un nom mais celui-ci n'a jamais été officialisé par le conseil municipal (7 rues), soit parce que certaines rues ne possèdent aucune dénomination (3 rues).

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Anthony MOTOT,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité ;

Par 23 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE).

Par 1 voix contre : Paula EIDENWEIL

Par 3 Abstentions : JPierre CHABERT, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

09 – RESTAURATION D'UNE STELE AU CIMETIERE COMMUNAL

La stèle n°15 du cimetière communal menace de s'effondrer. Les ayants droits n'ayant pas été retrouvés malgré les recherches effectuées, la commune se doit de la restaurer. De même, la Commune va faire le ravalement de la totalité du mur donnant sur le rue F Mistral. Ces travaux de réhabilitation feront l'objet d'une déclaration Préalable (DP).

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Antoine ALLEGRINI,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité ;

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER , Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

10 – ADHESION A LA CONVENTION HABITAT SUBSEQUENTE A LA CONVENTION CADRE ENTRE EPF PACA ET LA METROPOLE

Dans le nouveau contexte territorial, la Métropole Aix Marseille Provence a décidé de reconduire le partenariat avec l'EPF en signant une « convention cadre Habitat à caractère multi-sites » pour la période 2018-2023.

La commune ayant déjà adhéré au dispositif antérieur, la présente convention cadre métropolitaine prend le relai de la convention multi-sites préexistante.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Eric BRUCHET,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité ;

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER , Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

11 – BILAN ACQUISITION ET CESSIONS OPEREES EN 2017/ ETAT DU STOCK FONCIER DETENU PAR EPF.

Depuis 2015, la Commune a un partenariat avec l'EPF PACA qui permet la réalisation de projets de la commune en procédant à des acquisitions foncières. Il convient de prendre acte du bilan d'acquisition et cessions foncières opérées en 2017 et du stock foncier détenu par EPF PACA.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Eric BRUCHET,

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication (pas de vote)

12 – SERVITUDE DE PASSAGE DU RESEAU ENEDIS

Dans le cadre des travaux de construction de logements sociaux rue Lamanon, il convient d'établir une convention de servitude avec ENEDIS afin de consolider le réseau électrique souterrain.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Eric BRUCHET,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité ;

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO,

M Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER , Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

13 – ACQUISITION A TITRE GRACIEUX D EMPRISES FONCIERES

Dans le cadre des travaux d'élargissement de l'avenue Joliot Curie, il est nécessaire d'acquérir des emprises foncières situées sur les parcelles D n°1008 (en partie) et D n°1010 (en partie) sis AV Joliot Curie appartenant à la SARL Alliance Promotion, la SARL Les Grillons et la SARL Wial Pomart et Cie pour une contenance de 231m².

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Eric BRUCHET,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité ;

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER , Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

– MOTION RELATIVE AU COMPTEURS LINKY

Madame le Maire propose d'adopter une Motion relative au déploiement des compteurs LINKY par ENEDIS

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur H. GENTE,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité ;

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, M Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER , Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), JPierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Adopte la motion présentée

***Communication des Décisions du Maire**

***Questions Diverses**

La séance est levée à 21H30